

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Danièle OLIVIER, Philippe LECLERC, Raymond DEMOLLIENS, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pascale PICARD, Romain FRANÇOIS, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Amaury VANDEPUTTE qui donne pouvoir à Mr DENORME, Mr Pierre MALINGUE qui donne pouvoir à Madame Pascale PICARD.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Monsieur Raymond DEMOLLIENS désigné accepte cette fonction.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2019

Dans le point n°5 concernant les indemnités du trésorier principal, à la demande de Monsieur DEMOLLIENS, il est ajouté « et 1 abstention » lors du vote. Le compte rendu est alors approuvé sans observation par 13 voix.

3) DECISION MODIFICATIVE N°4 – RE-IMPUTATION D'UNE SUBVENTION DE 2018

Suite à un contrôle des Finances Publiques il est apparu une anomalie au compte de gestion. Une subvention STDIL pour des travaux dans le cadre de l'ADAP d'un montant de 1491,66 € a été émise au compte 1311 (subvention transférable) ce qui génère une erreur. Il convient donc de régulariser la situation en imputant cette subvention au compte 1321.

4) DECISION MODIFICATIVE N°5 – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA MAIRIE

Madame le Maire sollicite de l'assemblée l'inscription au programme 107 « ordinateur mairie » une somme de 2670 euros afin de pouvoir procéder à l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de la mairie avec Windows 10 car les mises à jour sur Windows 7 n'auront plus lieu à partir du 14 janvier 2020. La somme de 2670 € TTC correspond à l'achat du matériel, l'abonnement, l'installation, le paramétrage et l'assistance technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix décide de transférer la somme de 2670 euros du programme 134 « armoires électriques » au programme 107 « ordinateur mairie ».

5) DECISION MODIFICATIVE N°6 – VERSEMENT DU PLU AU GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Au 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme et leurs Servitudes d'Utilité Publique devront obligatoirement être publiés sur le portail national de l'urbanisme, le Géoportail de l'Urbanisme. Madame le Maire demande de prévoir au programme 75 la somme de 1230 € pour la création du dossier conforme au standard CNIG et le versement du PLU au Géoportail de l'Urbanisme par la société Audiccé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix de transférer la somme de 1230 euros du programme 92 « restaurant scolaire » au programme 75 « Révision PLU ».

6) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE GESTION DES ANIMAUX (SACPA)

Le partenariat avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) s'achève le 31 décembre 2019. Des obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 99 du code rural imposent aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Madame le Maire indique que le nouveau contrat prévoit un fonctionnement du service 365 jours/365 jours et 24h/24. Il est renouvelable tacitement chaque année, et ce pour une durée maximale de 4 ans.

La prestation comprend la capture, la prise en charge des animaux errants, blessés et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, le transport des animaux et la gestion de la fourrière animale.

Le montant de la prestation s'élève à 835.35 euros HT par an. Les modalités de révision sont prévues à l'article 7 du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contrat et autorise Madame le Maire à le signer.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Les travaux de la mare rue des Seux devraient finalement être effectués au second semestre 2020. Après l'enquête publique qui a été réalisée, les services d'Amiens Métropole sont en attente de la validation par la Préfecture de l'arrêté autorisant les travaux. Ils attendent également l'accord de l'Agence de l'eau pour la subvention.

- En 2020, les travaux qui seront entrepris par Amiens métropole sur les équipements sportifs et culturels vont consister à remplacer la couverture amiantée des vestiaires du terrain de football et à changer les convecteurs électriques à la bibliothèque.

- Lors de l'inauguration du Centre de Secours Principal Ferry nous avons pu constater que la pompe à bras des pompiers et que la commune a mise à disposition, était bien mise en valeur dans le hall d'entrée de la caserne.

- La chaussée du chemin de Buyon, très endommagée par de nombreux nids de poule, a été en partie restaurée par la sté Colas.

- Suite aux fortes précipitations et en raison d'un chéneau de gouttière bouché, un dégât des eaux est survenu dans la salle des mariages de la mairie, endommageant le plafond, un pan de mur, le parquet et des dalles de la classe d'école située en dessous. La visite de l'expert des assurances AMP a conclu à la remise en état d'une grande partie des éléments endommagés. Les travaux ont été réalisés en urgence compte tenu d'une célébration de mariage prévue le 14 décembre prochain.

Madame Danièle OLIVIER

Les grilles de l'école ont été repeintes par l'association APREMIS et des lave-mains ont été remplacés dans une classe et dans les toilettes intérieures.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

La réception des travaux du SIVOM n'a pas encore été faite. La contribution communale au syndicat est en diminution. Elle passe de 38894 € à 37274,32 € pour 2020.

Monsieur Philippe LECLERC

A l'occasion du dernier conseil d'école, il fut relaté un bon retour de la part des parents quant à la mise en place des 2 services de cantine. Un marché de Noël aura lieu le 10 décembre et comme l'an passé, la commune offrira aux enfants une sortie au cinéma. Un contact doit être pris avec un référent sécurité de la gendarmerie pour la sécurisation de l'entrée de l'école rue du Séhu.

Madame Sandra GERULUS

Signale que la rue Florent Loth est fortement salie par la boue déposée par le passage d'un camion dans cette rue.

Monsieur Patrick SCHIMEL

Suggère d'examiner le plan d'assainissement de la cantine car il y a peut-être une nécessité à contrôler le bac dégraisseur.

Madame Pascale PICARD

Rappelle la présence de nids de poule profonds sur la route de Grattepanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 10.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER